Image not found or type unknown

Responsabilite du bailleur suite a cambriolage

Par **Derine latifa**, le **07/11/2016** à **22:15**

Bonjour.
Ma mere a été cambriolée. En plus des bricoles type tablette appareil photo...6000eu en espece et tous ses bijoux ont été volés (valeur 15000eu environ) mais comme se sont des bijou de famille ancien, pas de factures... Les voisins mont dits que tous les garages en sous sol ont été fracturés il y a 4 mois, le bailleur n'a pas informé de cela pour que l'on prenne nos precautions.de plus la lumiere de son palier ne fonctionne pas depuis des mois malgré x relances le bailleur n'a pas réparé et la porte de l'immeuble, qui a un interphone,disfonctionne et elle reste ouverte a 1cm de la fermeture sans jamais se fermer entierement et cela depuis des mois. Je souhaite savoir si je peux engager la responsabilité du bailleur compte tenu de tous cela, dautant que limmeuble a 2 ans et que ces problemes perdurent depuis des mois.merci par avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés